



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Service Juridique Environnement

**Arrêté N°2019-464 en date du 19 avril 2019  
Portant mise à jour des annexes du Plan Local  
d'Urbanisme approuvé le 17 décembre 2018**

Le Maire de Dinard,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-43 et 153-60 et R.151-51 à 53 relatifs à la mise à jour des annexes des plans locaux d'urbanisme (PLU) ;

VU le dossier du plan local d'urbanisme (PLU) de Dinard approuvé par délibération n°2018/194 du 17 décembre 2018 ;

VU la délibération n°2019/044 du 1er avril 2019 approuvant le schéma directeur d'assainissement ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de constater cette approbation par une mise à jour des annexes du PLU ;

**- ARRETE -**

**Article 1** : Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de DINARD est mis à jour à la date du présent arrêté par ajout de la pièce suivante aux annexes de ce plan :

**- Schéma directeur d'assainissement ;**

**Article 2** : La mise à jour, sur support papier, est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture (du lundi au jeudi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30, le vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00, sauf les jours fériés) et est téléchargeable sur le site Internet à l'adresse suivante :

**www.ville-dinard.fr** rubrique **Mairie – L'urbanisme – PLU Dinard**

**Article 3** : Le présent arrêté sera :

- affiché pendant un mois à la mairie de DINARD et publié au recueil des actes administratifs de la commune ;
- notifié au service instructeur des autorisations d'urbanisme de la commune ;
- transmis au Préfet d'Ille-et-Vilaine (DCL - Bureau de l'urbanisme).

**Article 4** : Le Maire de la commune de DINARD est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

  
Jean-Claude MAHÉ

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 02 MAI 2019, publiée et/ou affichée en mairie, le 02 MAI 2019 et/ou notifiée le

02 MAI 2019

Signé le Maire  
Jean-Claude MAHÉ